MERDRIGNAC INFOS

MARS – AVRIL 2015
N° 141

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 – 12h30	13h30 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h30	**FERMÉ**
Mercredi	8h30 – 12h30	13h30 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h30	13h30 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h30	13h30 – 17h00
Samedi	9h00 – 12h30	**FERMÉ**

PERMANENCE DES ELUS

Permanence de Régine ANGEE, Maire
Le mercredi matin de 10h30 à 12h, Sur rendez-vous

En semaine, les adjoints reçoivent sur rendez-vous et le samedi matin, une permanence est assurée de 10h30 à 12h par l'un d'entre d'eux.

Permanence des adjoints

Samedi 25 avril : Eric Robin
Samedi 2 mai : Michel Hesry
Samedi 9 mai : Odette Le Toux
Samedi 16 mai : Nicolas Besnard
Samedi 23 mai : Delphine Rigollé
Samedi 30 mai : Eric Robin

ETAT CIVIL

Naissances

06 février	MADI-OILI	Shamilah	4, rue de Brocéliande
18 février	BUHAN	Romane	12, rue Robert Schuman
23 février	GRODEK PAJOR	Dominik	Le Cognet
27 février	MOEUR DANOIS	Aïdan	3, La Hamonie
10 mars	GABILLARD	Titouan	La Ville Couvé
31 mars	GACHET	Thomas	1, rue du Grand Bois
01 avril	KARRAM	Manëlle	6, rue du Gouède

Décès

05 mars	JOSSE	Alain	La Petite Chapelle
10 mars	GUIHOT	Raymond	9, rue de Brocéliande
13 mars	BOCHé, Vve PIEDERRIERE	Marie	9, rue de Brocéliande
17 mars	MOISAN	Alexandre	9, rue de Brocéliande
20 mars	OTT, Vve POQUET	Denise	9, rue du Bourg Neuf
25 mars	GLARD	Ida	9, rue de Brocéliande
25 mars	BOIVIN	Bernard	Les Petites Forges
29 mars	BIZETTE, Vve RIGOLLé	Louise	9, rue du Bourg Neuf
13 avril	GAUVIN Vve VETIL	Louise	9, rue de Brocéliande
14 avril	FOUQUET	Marie	14, allée Beauvallon

URBANISME

Février – Mars 2015

Déclaration préalable

M. Guillard Claude	clôture	33 Rue de la Fontenelle
M. Eon Pascal	création ouvertures	1 Le Goulet
M. Belot Alain	création fenêtre	4 Bout de Four

Permis de construire

M. Soulabail Noël	construction habitation	5 Rue des Sertes
M. Fouquet Didier	surélévation garage	7 Rue Jules Ferry

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le **25 février** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2015, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ANGEE, Conseillère générale, Maire.

Étaient présents : ANGEE Régine, ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, PORTIER Léone, RONXIN-CLAVEREAU Jeannine, LEMAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, LE GALL Pascal, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, JAMET Tatiana

Secrétaire de séance : Eric Robin

Mr Eric Robin procède à l'appel des membres.
Mme Angée, Maire, soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2015 qui est approuvé à l'unanimité.
Mme Angée donne lecture de l'ordre du jour.

DEMISSION DE YVES NICOLAS, CONSEILLER DELEGUE AUX FINANCES

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le 31 janvier dernier, Mr Yves Nicolas présentait par courrier sa démission de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles. Mme le Maire exprime qu'elle regrette cette démission mais la respecte. Pour un maire, pour une équipe municipale et administrative, il était plus que confortable et intéressant de bénéficier de ses compétences et expériences en gestion publique. Mr Nicolas a mis en place des outils, des méthodes de travail appréciées et maitrisées par le personnel. Mmes Autain et Simon, présentes pour la présentation des comptes administratifs en cette séance, peuvent en attester ; les outils de gestion rigoureuse (comptabilité analytique, prospective financière, etc.) seront toujours au cœur de leur travail. Enfin, Mme le Maire précise qu'ils se sont quittés en bons termes dans le respect des mutuel qui a tissé leur travail d'équipe jusque là.

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.
Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».
Mme Jeannine Ronxin Clavereau est donc appelée à remplacer Mr Yves Nicolas au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Mme Jeannine Ronxin-Clavereau est installée dans ses fonctions de conseillère municipale. Mme le Maire lui souhaite bienvenue dans l'assemblée, et est certaine qu'elle apportera sa pierre à l'édifice du conseil municipal.
Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.
Mr Eric Robin, premier adjoint, procède donc à l'appel du nouveau conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que Mr Yves Nicolas était délégué aux finances et membre de certaines commissions municipales. Dans l'attente que sa délégation aux finances soit revue, Mme le Maire assurera le suivi des questions financières et du personnel.

Mme le Maire propose de procéder à son remplacement dans les commissions :

- commission d'appel d'offres (dont il était membre titulaire avec comme suppléant Mme Isabelle Gore-Chapel), il est proposé que Mme Isabelle Goré-Chapel soit titulaire et Odette Le Toux suppléante. A l'unanimité cette proposition est validée.

- commission développement économique et attractivité résidentielle : cette participation n'est pas nécessaire d'être remplacée, la composition une commission municipale étant libre.
- délégué du CNAS : un élu devra reprendre cette délégation.

Mme Angée précise que Mme Jeannine Ronxin-Clavereau souhaite participer aux commissions Solidarités-Affaires sociales et Culture-Communication-Animation.

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme Ducher, Directrice générale des services, rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.
Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur (=du Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).
Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de sa collectivité.
Mme Autain et Mme Simon, agents administratifs en charge des finances, présentent les documents comptables soumis au vote ce soir.
Il est proposé d'étudier l'ensemble des comptes (Budget Principal, budget annexe assainissement et budget annexe Lotissement de la Chevalerie) et de les soumettre ensuite au vote.

Budget Principal
L'étude des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement montrent déjà une baisse des dotations globales de fonctionnement en 2014, compensée pour moitié par une augmentation de la Dotation de solidarité rurale, au titre de chef lieu de canton.
En investissement, le résultat est excédentaire de 269 573,61€, ce qui permet de diminuer le déficit antérieur cumulé de 477 203,30€, soit un déficit de - 207 629,69€.

Budget annexe Lotissement de la chevalerie :
En 2014 une seule vente a été signée et réalisée. Il reste 10 lots à vendre.

Budget annexe Assainissement
Les charges de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien et réparation de la station d'épuration. Ainsi qu'à la campagne d'analyse du glyphosate, pour laquelle la collectivité est toujours à la recherche d'explications.
Mme le Maire se retire de l'Assemblée et Mr Robin, 1er adjoint, propose de passer au vote.
Pour le budget général : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.
Pour le budget annexe assainissement : 0 abstention, 0 contre, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité.
Pour le budget annexe lotissement de la chevalerie : 0 abstention, 0 contre, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe lotissement de la chevalerie est approuvé à l'unanimité.
Mme le maire rejoint l'assemblée et remercie les élus pour leur confiance. Elle remercie également les agents administratifs présents pour leur préparation des documents et les explications fournies.

COMPTES DE GESTION :

Les résultats du Compte Administratif doivent être identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal. A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES TAUX

Budget Général :
Constatant que le Compte Administratif de 2014 fait apparaitre :
- Un excédent de fonctionnement de 659 670.81€
- Un déficit d'investissement de 207 629.69€

Il est proposé, pour 2015, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement susvisé à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

Assainissement :
Constatant que le compte administratif de 2014 fait apparaitre :
- Un excédent de fonctionnement de 22 228.69€
- Un excédent d'investissement de 538 482.95€

Il est proposé, pour 2015, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement susvisé à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe d'assainissement. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

Lotissement la Chevalerie
Constatant que le compte administratif de 2014 fait apparaitre :
- Un excédent de fonctionnement de 5 295.43€
- Un déficit d'investissement de 30 204.16€

Il est proposé, pour l'année 2015, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement susvisé à la section fonctionnement au compte 002 du budget annexe Lotissement de la Chevalerie. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

VOTE DES TAUX
Mme le Maire explique que pour bâtir le budget 2015 qui sera voté en mars, et au regard de la conjoncture économique que subissent les administrés, iI est proposé à l'Assemblée de maintenir, pour 2015, les taux d'imposition au niveau de l'année précédente, soit :
- Taxe d'Habitation : 21%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31.61%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 81.17%

A l'unanimité, l'assemblée maintient les taux pour l 'année 2015.

DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX 2015.
Mme Ducher, Directrice Générale des Services, rappelle quelques points financiers et fiscaux pour l'année 2015 à venir : en effet la baisse de dotations aux collectivités est de 3,67 milliards contre 1.5 milliard en 2014. Pour atténuer le risque d'une chute des investissements locaux, quelques dispositifs : comme **le fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) qui** est maintenu et dont le taux est relevé de 15.761% à 16.404% pour les dépenses effectuées à partir du 1er janvier 2015. La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** est abondée de 200 millions d'euros en 2015. Le maintien des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, le maintien de la **DSR (dotation de solidarité rurale)** pour les actuels chefs-lieux de cantons malgré les remaniements de la carte cantonale, et la revalorisation de 0,9% des valeurs locatives foncières servant de bases aux impôts locaux.

Les dépenses subventionnables au titre de la DETR sont calculées sur la base du **coût prévisionnel Hors Taxe** des projets (honoraires d'études, de maitrise d'œuvre, de coordination et frais divers exclus). Les catégories éligibles sont les suivantes :

- Equipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance : 20 à 30%
- Patrimoine immobilier (aspect énergétique notamment) : 20 à 30%
- Assainissement des eaux usées (avec un plafond de 50% du montant total du subventionnement des aides publiques) : 15 à 20%
- Equipements sportifs (priorité aux réflexions ou politiques intercommunales) : 20 à 30%
- Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité et à l'accessibilité : 35%

- Développement économique, social, environnemental ou touristique (dans le cadre d'une réflexion intercommunale) : 20 à 30%
- Maintien de services publics en milieu rural (mutualisation de services ou de moyens, services à la personne, services publics de proximité – poste, maisons de l'emploi, accès aux nouvelles technologies, aide à l'installation ou maintien de professionnels de la santé : 20 à 40%

Sont aussi inclus d'autres catégories ne relevant pas des réalités territoriales de Merdrignac (dispositifs de lutte contre les algues vertes, de protection du littoral, etc.).

Compte-tenu des exigences du dossier de subvention en termes de descriptif et de pièces à joindre (acte de propriété notamment) et du temps imparti, l'extension du réseau d'assainissement est une priorité. Il est donc proposé à l'assemblée de délibérer et de donner son accord sur la sollicitation de la DETR pour le programme d'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

CULTURE, COMMUNICATION, ANIMATION

FETE DE LA MUSIQUE

Delphine Rigollé, adjointe en charge de cette commission fait le compte-rendu de la réunion organisée avec les partenaires de la fête de la musique.
Le cœur de ville va être étudié avec la société Son Emeraude pour une éventuelle installation dans ce secteur. Les partenaires (EMIM) s'engagent sur l'organisation de prestations en établissement de retraite (chœur d'enfants), réfléchissent à une déambulation sonore.
Il est proposé de chercher avec les jeunes de l'AJPM des groupes en version acoustique pour un apéritif musical au Val de Landrouët.

HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Après étude des fréquentations et réflexion sur les cohérences d'ouverture au public, les agents de la médiathèque ont proposé à l'étude de la commission, les horaires suivants avec deux variantes qui conservent les 17h d'ouverture par semaine au public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les horaires proposés par la Commission : le lundi de 16h30 à 18h, le mardi de 14h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de16h30 à18h et le samedi de 9h à 13h.
Il est rappelé que sur les créneaux fermés au public, la médiathèque accueille des classes, des groups en animation, des groups de TAP. Sur proposition de la commission, les horaires seront les même toute l'année (sans changement pendant les vacances scolaires) et la médiathèque sera ouverte tout l'été. Les élus valident ces nouveaux horaires, applicables dès le début du mois de mars.

ESPACE RURAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROGRAMME VOIRIE 2015.

Michel Hesry, en charge de cette commission, présent le programme voirie étudié lors de la commission du 7 février.
Il explique que deux tranches ont été prévues par la Commission et sont proposées au vote du Conseil : une tranche ferme de 1900m (VC9 de la poterie aux petites forges avec gare de croisement, VC50 les Rues Glares, VC37 le Vot) et une tranche conditionnelle de 300m (VC43 la Bocheriais) ainsi qu'une voie mitoyenne avec Trémorel à Crillan pour 60m. Toutes ces voies sont prévues en enrobés et l'estimation va être réalisée par la CCHM pour lancer le groupement de commande.

Michel Hesry fait le détail d'autres points vus lors de sa commission : renouvellement de panneaux directionnels en campagne qui ont été volés : un grand panneau avec quatre villages, quatre petits panneaux et des adhésifs plastifiés. Un devis a été fourni par la société (CREARMOR ST GOUENO 645.67€ HT soit 774,80 € TTC).

PROGRAMME DE CURAGE DE DOUVE
Le Haut Breil, la Cigogne, les Rues d'Abas, la Ville Guyomard, les fouées, et éventuellement d'autres lieux selon le terrain.

SPORT TOURISME ET QUALITE DE VIE EN VILLE

CHEMINS DE RANDONNEES
Nicolas Besnard présente le projet de la Communauté de Communes Hardouinais Mené qui, lors du conseil communautaire du 16 décembre 2014, a décidé de lancer une action visant à créer un réseau de chemins de randonnée.
Les objectifs sont de répondre aux attentes de la population locale mais aussi de contribuer à l'activité touristique du territoire. Le réseau doit contenir au moins 9 chemins avec pour objectif la mise en service de 2 à 3 chemins par an.
Si la CCHM s'engage à coordonner le projet, rechercher les financements et être en contact avec les partenaires, l'appui de la commune est indispensable pour une meilleure connaissance du terrain, une proposition de parcours et l'inscription au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées). La commune doit donc identifier un itinéraire sur son territoire et le détailler si possible. L'élu référent sur ce dossier sera Nicolas Besnard. Il se chargera de communiquer avec les partenaires ou associations locales susceptibles d'être associées à cette démarche (associations sportives, VTT, chasseurs, agriculteurs). Les chemins d'exploitations peuvent être une bonne trame pour ce projet, d'autant plus que les chemins de randonnée ne doivent pas avoir plus de 20% de leur linéaire en enrobé.

AMENAGEMENT DU CIRCUIT DU CROSS
Lors de l'aménagement du circuit du cross, un empierrement a été nécessaire pour améliorer une partie dégradée par les travaux de mise en place des nouveaux gites au Val. Le devis de la société SEEG était de 600€HT. A l'unanimité l'assemblée valide le paiement de cette prestation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEVIS DU SDE
Isabelle Goré-Chapel explique que deux foyers rue Philippe Lemercier et rue du Bourgneuf sont à changer (240€ de part communale) et la rénovation d'un foyer rue robert Schuman à hauteur de 222€ pour la part communale. A l'unanimité l'assemblée valide et approuve ces devis.
Concernant le SDE, Isabelle Goré-Chapel précise que rue de la gare et René Guitton le SDE a changé l'horloge de réglage de l'éclairage public. Celui est désormais éteint de 22h à 6h du matin, or cela pose de sérieux problèmes de sécurité dans ce quartier (passage piéton, sortie de bar). L'éclairage a été décalé pour l'instant jusqu'à 1h du matin mais sera revu plus précisément ultérieurement.

CHEMIN PIETON A LA VILLE HUBEAU :
Mme le Maire explique que suite à l'aménagement du cheminement piéton à la Ville Hubeau, des propriétaires ont souhaité régularisé la surface de leur propriété. Il est apparu que deux parcelles étaient grevées d'une hypothèque (YV n°285 et YV N°301, et297). Ces acquisitions n'excédant pas le seuil des 7 700€, le conseil municipal peut dispenser Mme le Maire de remplir les formalités de purge de l'hypothèque. A l'unanimité le Conseil Municipal dispense Mme le Maire de remplir les formalités de purge de l'hypothèque pour ces deux parcelles.

CLASSEMENT ZONE HUMIDE : courrier de la CCHM pour permettre l'extension du PA des Landes D'Ifflet .
Les conseillers s'inquiètent d'une telle mesure compensatoire. En effet, cette parcelle de 13 hectares a peut-être 50 ares humides, mais n'est certainement pas conformes aux critères de zone humide dans son intégralité. Une telle classification est non seulement contraignante à l'avenir en termes d'exploitation, de plan d'épandage, mais aussi pour le futur tracé de la RN164. Il est donc proposé que les élus demandent à reporter leur avis, et sollicitent les services de la DDTM pour un rendez-vous sur place. Mme Le Maire regrette que cela devienne aussi contraignant de développer des zones d'activité et que cela contraigne également l'agriculture et les exploitants. Elle s'inquiète également de l'articulation avec les projets de développement de la RN164.

COURRIER DU RECTEUR D'ACADEMIE
Mme le Maire donne lecture du courrier du recteur, en réponse à la mobilisation des enseignants et parents d'élève contre la suppression du Réseau de Réussite Educative. Ce courrier donne des explications et des précisions sur cette modification de la carte éducative. Il apporte des réponses officielles et écrites sur les compensations et les moyens qui seront maintenus voire ajoutés au secteur (décharge supplémentaire en direction d'école, réorganisation du dispositif RASED, présence d'un maitre éducateur et d'une psychologue scolaire). Mr Robin précise que la veille, au Conseil d'Administration du collège Per Jakez Helias, une motion de censure a été votée pour montrer la vigilance de la communauté éducative face aux moyens proposés d'être mise en œuvre, qui ne leur semblent pas suffisants.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze le **25 mars** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2015, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ANGEE, Conseillère générale, Maire.

Étaient présents : ANGEE Régine, ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, PORTIER Léone, RONXIN-CLAVEREAU Jeannine, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, LE GALL Pascal, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, JAMET Tatiana
Absents excusés : LE MAIRE Alain (pouvoir à Pascal Bazin)
Secrétaire de séance : Eric Robin
Mr Eric Robin procède à l'appel des membres.
Mme Angée, Maire, soumet à l'approbation le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2015 qui est approuvé à l'unanimité.
Mme Angée donne lecture de l'ordre du jour.

FINANCES

Mme Angée, Maire, donne la parole à Mme Guénaëlle Autain et Mme Magali Simon, agents comptables en charge du budget qui présentent le budget validé par la Commission des Finances du 23 mai 2015, et proposé au vote de l'Assemblée.

BUDGET PRINCIPAL :

Le Budget Principal s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 3 133 711,97€	- Dépenses : 1 778 720,56€
- Recettes : 3 133 711,97€	- Recettes : 1 778 720,56€

Mme Angée, Maire, soumet le budget principal au vote :
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5
A la majorité, le Budget Principal 2015 est voté par l'Assemblée.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

Le Budget Annexe d'assainissement s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 392 469,01€	- Dépenses : 1 457 499,01€
- Recettes : 392 469,01€	- Recettes : 1 457 499,01€

Mme Angée, Maire, soumet le budget annexe d'assainissement au vote :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe d'assainissement 2015 est voté par l'Assemblée

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CHEVALERIE :

Le Budget Annexe du lotissement de la Chevalerie s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
- Dépenses : 296 372,64€	- Dépenses : 98 879,37€
- Recettes : 296 372,64€	- Recettes : 98 879,37€

Mme Angée, Maire, soumet le budget annexe du lotissement de la chevalerie au vote :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Budget Annexe 2015 du lotissement de la Chevalerie est voté par l'Assemblée.

Mme le Maire signale que Mme Derrien, receveur du Trésor Publique, était présente en commission des finances et a validé les structures et orientations de ce trois budgets.
Ces budgets, en particulier le budget principal, ont été complexes à bâtir, du fait d'absence d'informations officielles et de notifications des dotations d'Etat. Les modes de calcul de ces dotations avaient été précisés par l'association des maires de France, sans confirmation des services de l'Etat. Dans ces circonstances, Mme le Maire remercie le travail de qualité fourni par les agents administratifs qui ont construit ces documents budgétaires.

QUESTIONS DE PERSONNEL

DEMANDE D'AUGMENTATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Un agent de la médiathèque, a fait la demande d'une augmentation de 2h par semaine de son temps de travail effectif. En effet, cet agent, en charge depuis septembre de l'encadrement de temps d'activités périscolaires (TAP), a besoin de plus de temps pour mieux préparer ces interventions. Mme Angée précise que la commission Culture, réunie le 18 mars, a donné un avis favorable à cette demande à compter du 1er mai, tout en précisant que c'est aussi dans la mesure où l'organisation des TAP va évoluer, avec l'entrée de l'école Ste Anne. La commission des Finances et du Personnel a également émis un avis favorable. A l'unanimité l'Assemblée approuve cette augmentation de DHS de 2h et ce à partir du premier mai 2015.

DEMANDE DE CREATION DE POSTE A LA MEDIATHEQUE

Mme Ducher, Directrice Générale des Services, donne lecture d'un courrier des agents de la médiathèque, faisant la demande de la création d'un poste supplémentaire. Cette demande s'appuie sur le fait que depuis sa création le temps d'agent attribué sur la structure n'a pas augmenté, alors que les activités se sont densifiés et diversifiées. Après étude de la demande faite par la responsable de la structure de la médiathèque, les arguments suivants ont été avancés : les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas de création de poste supplémentaire, l'organisation est déjà complexe à trois agents sur des temps partiels, la bonne progression des activités de la médiathèque est à saluer, mais cela représente peut-être une vitesse de croisière à ne pas dépasser. Enfin les élus souhaiteraient que soit également revalorisé le bénévolat sur la structure. La commission culture réunie le 18 mars a donné un avis défavorable à cette création de poste, de même que la commission des finances et du personnel. A l'unanimité l'assemblée refuse la création d'un poste supplémentaire.

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Magali Simon, en charge des ressources humaines, explique qu'il s'agit de régulariser un temps de travail de 35h qui passe actuellement par les services d'une agence d'intérim. L'agent est affecté sur des tâches d'entretien de bâtiment et d'encadrement d'enfants, en remplacement de congés longue maladie de titulaires. Il est proposé de créer un CDD de 35h sur trois mois de manière à moins solliciter les services d'agences. La Commission du personnel a donné un avis favorable pour cette création à partir du 1er avril. Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité la création du poste en CDD 35h de trois mois à compter du 1er avril.

AUTRES CREATIONS DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE LIE A L'ANCIENNETE

Magali Simon explique qu'un adjoint technique 1ère classe a les conditions pour passer adjoint technique principal 2ème classe, un agent adjoint technique principal 2ème classe peut passer adjoint technique principal 1ère classe, et un agent brigadier peut passer brigadier chef principal.

Ces changements consistent en des modifications du tableau des effectifs, et non en des créations de nouveaux emplois, ce sont des évolutions de carrière liées à l'ancienneté. A l'unanimité l'assemblée approuve ces créations de poste et autorise Mme le Maire à nommer les agents sur ces nouveaux postes créés.

INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION

L'agent de police municipale bénéficie d'un régime indemnitaire dont la variation maximale est encadrée par un taux soumis à délibération. Ce taux peut aller jusqu'à 20% du traitement indemnitaire brut. Il est actuellement à 14% et il est proposé à la commission des finances de valider son passage à 16%. A l'unanimité l'assemblée approuve ce changement de régime indemnitaire.

ESPACE RURAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

CLASSEMENT EN ZONE HUMDIE DE LA PARCELLE YH66

Mme Angée explique que la commission des affaires rurales, réunie le 19 mars, a rencontré Emmanuel Drots, en charge des affaires économiques de la Communauté de Communes, et Vincent Bougaud, du cabinet d'études Eco-concept pour préciser les modalités et raisons de cette demande de classement.

Le projet d'extension du parc d'activité des Landes d'Ifflet est contraint par des zones humides. En effet, malgré la caractéristique d'être des landes, la structure et nature des sols, couplée au fait d'être en crête de bassin versant et la présence de nappes perchées qui remontent en hiver, font que ces parcelles sont classées humides.

Or ces parcelles sont nécessaires non seulement à des projets d'extension d'entreprises (LIP) mais aussi au développement d'activités sur le secteur (cela représente 4,9 hectares cessibles à des entreprises). Des projets ont déjà été abandonnés du fait de ce classement en zone humide.
Depuis plus d'un an et demi, les services économiques de la CCHM et le cabinet d'étude Eco-concept travaillent sur le dossier du permis d'aménager, des études d'impact et des compensations possibles pour pouvoir, malgré tout, développer l'extension des Landes d'Ifflet. Cette extension a été revue à la baisse mais demeure toujours indispensable.

Pour aménager cette extension du Parc d'Activité, il est nécessaire de 1) protéger une partie de cette zone humide, 2) de réduire les incidences des aménagements futurs sur le milieu, et de 3) compenser par d'autres zones.

- ⇨ **Protection du milieu existant** : un bassin de rétention datant de 1995 est désormais le lieu d'habitat de 7 espèces de batraciens différents. Ce bassin va être protégé de même que la zone autour (dans un périmètre de 100m) pour maintenir leur habitat et leur site de vie et de reproduction. Ce site sera séparé de la partie zone d'activité par un talus bocager.
- ⇨ **Réduction des incidences de l'aménagement sur le milieu** : pour 1 hectare de zone humide impacté, 1 hectare doit être recréé/renforcé. Pour 1 hectare de boisement défriché, 1,5 ha doit être reboisé. Ce sont donc au total 6ha de zones humides à compenser et 3.2ha de boisement.
- ⇨ **Compenser par d'autres zones** : dé-drainage de parcelle, conversion en prairie permanente, boisement. Au total 9.5ha en zone humide sont proposés au classement (6ha en compensation de l'extension nécessaire du parc d'activité, et 3.5 en anticipation pour d'autres projets ou pour l'impact de la RN164 par exemple), dont 8.96ha sur la commune de Merdrignac (les 0.55ha restant sont sur la commune de Trémorel).

La parcelle YH66 est déjà propriété de la CCHM, et exploitée à titre de convention ou bail par des agriculteurs. Elle avait été achetée en prévision d'échanges fonciers de ce type.
Ce classement en NZh n'implique pas l'interdiction des pratiques agricoles classiques, sous réserve qu'elles soient compatibles avec le projet de restauration de la zone humide projetée par la Communauté de Communes.
Ce classement est une assurance pour les services de l'Etat que les mesures compensatoires seront maintenues dans le temps. Mais c'est aussi indispensable pour le développement économique de la zone des Landes d'Ifflet.

Sur les 13ha16a39ca de la parcelle YH 66, il est proposé de classer en NZH 10ha15a56ca. Cette emprise englobe les mesures compensatoires projetées par la Communauté de Communes (8,96 ha) ainsi que 0,62 ha de prairie permanente existante (zone humide de bas fond à protéger) et l'ensemble des emprises des haies, talus et fossés en périphérie de la parcelle (0,58 ha). L'emprise exclue du zonage NZH et restant en zonage agricole (A) est située au nord-ouest de la parcelle YH 66 et représente 3ha00a83ca.

Avant de passer au vote, les élus, bien que conscients du caractère économiquement indispensable de développer cette zone d'activité, regrettent que cela se fasse toujours via de grandes consommations de foncier. Les réglementations en termes de marges de recul, de zones humides, de zones boisées ont pour conséquence une utilisation assez forte du foncier agricole disponible.

Après délibération, les élus procèdent au vote : Contre 0 ; Abstention 0 ; Pour 23.

AUTORISATION ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article R214.10 du Code de l'environnement qui dresse la liste des installations soumises à autorisation, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur l'aménagement du parc d'activité des Landes d'Ifflet sur la commune de Trémorel (dossiers d'autorisation et d'étude d'impact).
A l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable.

VOIRIE

Michel Hesry, en charge de cette commission, précise les choix qui ont été fait et qui sont apparus dans le budget voté prédemment. L'estimatif du linéaire prévu étant trop élevé pour le budget 2015, il a été proposé de modifier les tranches fermes et conditionnelles : **Tranche ferme** Les rues Glares 750m soit 41 457€TTC, La Poterie 1150m soit 62 230.80€TTC, Crillan : 45m soit 2872€TTC. **Option 1** : Le Vot 170m soit 14 171.42€TTC. **Option 2** : La Bocheriais 340m soit 21559€TTC
Soit un total du programme, incluant les buses, le curage de fossé, la signalétique et l'empierrement de **119 329€TTC**.

VENTE ET ACHAT DE BOIS

Michel Hesry explique que cela concerne une parcelle A la Ville Cordel d'environ 1 ha 50. Différents devis pour l'arrachage et la découpe ont été demandé. Après étude des trois propositions, l'assemblée valide la proposition de la scierie Hamon, la plus avantageuse pour la commune.
Un devis est proposé par la société EcoForia pour la replantation d'épicéa de Sitka, et en option l'entretien tarifé sur trois ans. A l'unanimité l'assemblée approuve ces propositions et valide les offres de la scierie Hamon, et de la société EcoForia.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

EXTENSION DE LA RN164

Mme Angée, Maire, rappelle que suite à la réunion publique, deux réunions du groupe de travail ont eu lieu ainsi que des séances de travail de groupes de riverains et d'agriculteurs qui ont étudié et préparé des propositions sur les secteurs Est et Ouest. Une synthèse en est ressortie lors d'une dernière réunion le samedi 21 mars.

Secteur Est

La variante 4 est retenue avec des modifications proposées. Refus des autres variantes.

PROPOSITIONS

- A partir du tracé qui est proposé page 41 du dossier de concertation, et en s'écartant de la voie verte pour se rapprocher au plus près possible du chemin de remembrement n° 46, nous proposons de redescendre pour traverser la nationale existante, après l'accès au village de la Hamonie.
- Au niveau des Gautrais créer une bande boisée pour préserver le village des nuisances sonores.
- Les villages le Bout du Bois, Lesserheu, la Hamonie, Crillan et l'accès à toutes les terres agricoles seront desservis comme ils le sont aujourd'hui. Cela permettrait aussi de replacer le passage grande faune au centre de la forêt.
- Cet itinéraire ne nécessiterait aucune voie de desserte à construire et la RN 164 actuelle resterait la voie de substitution

AVANTAGES

- Ce tracé permet d'éviter les sites d'exploitation agricole, protège les villages de La Ville Cocatrie, la Cariais, Le Chêne de la Lande, Les Gautrais, le Bout du Bois et la Hamonie
- Il ne semble pas nécessaire de prévoir des acquisitions de maisons et cela occasionne moins d'impact sur le milieu humain. Au Nord aucune habitation à supprimer.
- Cette solution ne nécessite aucune voie de substitution
- La route actuelle sera plus sécurisante pour les entreprises au niveau de la Cariais.
- Le paysage sera plus varié pour les usagers de la route.
- L'emprise sur la forêt reste équivalente.
- Les émissions de particules auront moins d'effets sur le milieu humain et seront plus facilement absorbées par la végétation
- On préserve la voie verte à son emplacement actuel

INCONVENIENTS

- Perte de vitrine, perte d'activités importantes pour le garage MTT à Penhouët Riant qui nécessitera soit une indemnité, soit de proposer un autre site d'installation
- Impact sur la forêt
- Nécessite de rétablir un accès aux parcelles situées au Nord des Gautrais

Secteur Ouest

La variante C est retenue avec des modifications proposées. Refus des autres variantes.

Les repères A, B, C, D, E, F, G etc. font référence aux supports graphiques fournis en pièces complémentaires.

PROPOSITIONS

A LA CROIX DE L'ETALOIR

1°) création d'un échangeur **« A »** complet au niveau de la Croix de l'Etaloir

- **Les motifs**
  - Activité du garage ainsi que des chambres d'hôtes au château de la Hersonnière.
  - Création d'une zone d'activité future.
  - Projet d'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
  - Accès des camions de livraisons vers les villages de St-Guénaël, La Folie, Gologouët et vers St-Vran.

2°) Création d'une route de substitution **« B1 »** qui partirait de la Croix de l'Etaloir jusqu'à la sortie « Tertignon » en utilisant les parties existantes.

- **Les motifs**
  - Eviter aux usagers du Sud de Laurenan de passer par Gomené pour se rendre à Merdrignac.
  - Trajet beaucoup plus court pour les engins agricoles.
  - Réalisation moins coûteuse que le projet de réfection de l'itinéraire prévu.
  - La RD 22 est impraticable par les camions et engins agricoles.

AU FERTIER

1°) Réaliser une voie de substitution longeant la RN par le Sud au niveau du village du Fertier **« C ».**
2°) Remonter la RN vers le Nord pour s'écarter de la maison de M. Malard « **D »**
3°) Doubler le pont existant au lieu dit Kernué

- **Avantage**
  - Beaucoup plus économique car évite la création d'un pont, puisque la voie de substitution resterait au Sud de la RN.

AU CONTOURNEMENT DU CENTRE VILLE
1°) Refus catégorique du passage de l'itinéraire de substitution par la Rue du 19 mars.

- **Les motifs**
  - Eviter le trafic dans une zone résidentielle en prévision de développement.
    - Eviter le trafic devant le Lycée du Mené (Rue du Porhoët) route déjà très fréquentée par les poids lourds de livraison vers l'entreprise Kermené de Collinée.

2°) Créer des voies de substitution

- Proposition d'une voie de substitution en passant au Nord de la Boudardière **« G »** pour rejoindre la RD 793
- Création d'une voie de substitution longeant la RN entre la RD 793 (Ménéac) et la RD 126 (Brignac) **« E »**
- Création d'une voie de substitution longeant la RN entre la RD 126 (Brignac) et la RD 6 (Illifaut) avec un contournement de l'entreprise « VOLVICO » pour rattraper la RD 6 **« F1 »** ou **« F2 ».**

REMARQUES
Revoir les emplacements des aires de repos qui ne sont pas adéquats, compte tenu des risques sanitaires pour les élevages et l'impact sur le milieu agricole
Une association de tous les riverains (propriétaires des terres concernées) est en cours de création pour soutenir ce projet
Une visite sur place des services de la DREAL, avec les élus et riverains s'impose afin d'échanger sur le terrain sur ces propositions.

L'assemblée salue la qualité du travail fourni par les comités de pilotage, et espère que leurs propositions seront entendus par les maitres d'ouvrages de cet aménagement.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avis argumenté détaillé ci-dessus.

LUNETTES CASSEES DANS LE CADRE DU SERVICE : lors d'un accident de service un samedi d'astreinte, un agent a cassé ses lunettes. Comme cela a avait été mis en place quelques années auparavant pour un autre agent, il demande si la commune accepte de rembourser une partie des frais de remplacement. Il est proposé au conseil municipal, comme cela avait été fait par le passé, de prendre en charge la moitié des frais encore à sa charge soit la moitié de 147.75€ = 73.90€.
Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote : Contre 0 ; Abstention 1 ; Pour 22. A la majorité l'assemblée approuve le paiement de la moitié de la facture présentée.

REPRESENTATION DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DU MENE : Mme Angée, siège actuellement au CA du Lycée en tant que vice-présidente au titre de Conseillère Générale. Ses fonctions prenant fin le 2 avril il est proposé au Conseil Municipal que Mme Angée siège après cette date en tant que Maire de Merdrignac. A l'unanimité l'assemblée accepte que Mme le Maire représente la commune au lycée.

COURRIER DE DEMANDE DES SAPEURS-POMPIERS DE MERDRIGNAC d'avoir accès aux structures sportives (piscine, salle de musculation, et salles de sport). Dans la mesure où un grand nombre de ces salles sont intercommunales sont communautaires, ce courrier a été transmis à la CCHM. Toutefois, et pour les structures communales, l'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité, dans la mesure des disponibilités de ces lieux déjà très sollicités.

COURRIER PETITION DES HABITANTS DE BEAUBUISSON pour l'aménagement de l'allée piétonne en continuité du cheminement piéton de la Ville Hubeau. Mme le Maire rappelle que cet aménagement, bien que terminé, est toujours en cours de finalisation en termes administratifs (régularisation des actes de propriété et des surfaces foncières des riverains). Les élus du conseil municipal confirment que ces travaux de prolongation du cheminement piéton seront bien étudiés le cadre de la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Mme le Maire présente un avenant avec Bouygues et Infracos d'une part, le Syndicat d'Eau et la SAUR d'autre part pour autoriser Infracos à utiliser le château d'eau pour les antennes réseau, à qui Bouygues a transféré ses droits et obligations. A l'unanimité l'assemblée approuve cet avenant et autorise Mme le Maire à signer tout acte s'y afférant.

VENTE DE LA GENDARMERIE : Mme le Maire explique que la parcelle n°AC 371 d'une superficie de 9m² a été oubliée dans la transaction de vente du terrain de la Gendarmerie à l'entreprise Bio3G. Il faut donc rectifier l'acte de vente pour permettre à Bio3g de poursuivre ses travaux, soit par un acte rectificatif administratif rectificatif, soit par une vente complémentaire avec ou sans soulte. A l'unanimité l'assemblée approuve cette régularisation par acte administratif, à charge à l'acquéreur et au notaire de s'arranger pour les modalités financières de cette régularisation.

INFORMATION SUR LE GLYPHOSATE :
Mme Angée souhaite transmettre une information clé concernant un problème abordé depuis de longues années dans cette assemblée, à savoir la pollution du milieu récepteur par des molécules dégradées du glyphosate (AmpA). Des analyses ont été faites pendant des mois par les services du Conseil G2néral, puis par le Grand Bassin de l'Oust, et enfin par la SAUR. Les études et recherches menées par la SAUR aboutissent à de nouvelles conclusions. En effet, jusque-là la pollution au glyphosate semblait provenir de la dégradation de produits phytosanitaires, pointant du doigt le monde agricole et les mauvaises pratiques individuelles. Il s'avère que le glyphosate pourrait aussi provenir de la dégradation via oxydation du phosphanate, molécule notamment présente dans les produits lessiviels (détergents lave-vaisselle et produits textiles).
Cela expliquerait d'une part la concentration en sortie de station (cette molécule n'est pas traitée par les stations d'épuration) mais aussi en amont via des rejets divers (mauvais raccordement, grilles d'eaux pluviales utilisées pour vider des instruments de lavage, etc.).
Le phosphanate est présent dans nombreux produits lessiviels en France mais plutôt interdit en Europe. Aucun process de traitement en station n'existe à l'heure actuelle et n'est envisagé pour l'instant.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h45.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Rue du Champ des Vignes
22230 Merdrignac Tel: 02 96 28 42 28
mediatheque-merdrignac@orange.fr
Merdrignac.opac3d.fr



Avec une carte, vous pouvez emprunter :

- 5 livres et 2 revues pour 3 semaines
- 2 DVD pour 2 semaines
- 3 CD pour 2 semaines
- 1 livre audio pour 2 semaines

Abonnement valable 12 mois.

	Local (habitants de la CCHM)	**Extérieur**
Enfant	3.00€	4.00€
Adulte	6.50€	8€
Famille	12.50€	15.50€

NOUVEAUX HORAIRES

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 – 18h00
Mardi		14h00 – 18h00
Mercredi	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Jeudi		16h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 13h00	

ANIMATIONS DE LA MEDIATHEQUE

*** Pour les enfants**

Rendez vous le **1er mercredi de chaque mois à 16h pour « l'heure du conte »**: les petites oreilles sont invitées à venir découvrir de belles histoires. Séances ouvertes à tous sans condition d'inscription

Rendez vous le **1er vendredi de chaque mois pour une *animation pour les bébés ou petits lecteurs*** de **10h30 à 11h30**. Cette animation s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent partager un moment avec leurs bambins autour des livres, des histoires.

Chaque 3ème mercredi du mois, une projection est organisée à la Médiathèque. Un programme Top secret pour enfants ou pour toute la famille, en alternance, à découvrir chaque mois.

Restaurant Scolaire

Horaires de vente :

Lundi, mardi, mercredi → de 8h à 11h30 et de 13h45 à 16h
Jeudi matin → de 8h à 11h30

Vente de tickets la 2ème semaine de chaque mois
Le prix du ticket est de 3.45 € par repas

AVRIL :
Mercredi 29

MAI :
Du mardi 4 au jeudi 7
Mercredi 13



Rappel : Chaque enfant doit remettre son ticket le jour du repas
- **A l'école pour les enfants de l'école maternelle**
- **Au restaurant scolaire pour les enfants de primaire et collège**



Calendrier des fetes et manifestations

Rappel des autorisations d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation.
Considérant l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2006, fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, l'association devra désormais déposer sa demande 15 jours avant la date de sa manifestation (imprimé à retirer en mairie), sous peine de se voir refuser cette autorisation temporaire.

		AVRIL	
Du 01/04 au 30/04	**Assoc. Georginaud – Haïti**	**Vente de brioches**	
D – 26	**U.A.C. / Municipalité**	**Journée de la déportation**	**Maison du combattant**
M – 29	**Établissement français du sang**	**Don du sang**	**Salle des fêtes**
		MAI	
Du 18/05 au 29/05	**Amicale Laïque**	**Expo : les œuvres de Muriel BORDIER (Photographies)**	**Galerie d'art du groupe scolaire « Le Petit Prince »**
V – 01	**Sté de pêche**	**Pêche populaire**	**Val de landrouët**
D – 03	**Sté de pêche**	**Pêche jeunes**	**Val de landrouët**
D – 03	**Assoc. St-Brieuc des Bois**	**Pardon & repas à emporter**	**St Brieuc des Bois**
V – 08	**U.A.C. / Municipalité**	**Armistice 1945**	**Salle de la madeleine**
J – 14	**APEL St Nicolas**	**Vente de gâteaux - Fête du collège**	**Collège St Nicolas**
D – 17	**Union des commerçants**	**Brocante & vide grenier**	**Salle des fêtes**
V – 22	**Lycée du Mené**	**Après-midi « portes ouvertes »**	**Lycée du Mené**
V – 29	**C.S.M. patins à roulettes**	**Gala de patins à roulettes**	**Salle omnisports**

Avis aux associations : Il est impératif de respecter le règlement d'utilisation de la salle des fêtes

<u>Cinéma Le Studio</u>

Cinéma numérique et 3D



<u>Fast and Furious 7</u>

Vendredi 24 avril (21h00)
Samedi 25 avril (15h00)
Lundi 27 avril (20h30)



<u>Un homme idéal</u>

Samedi 25 avril (21h00)
Dimanche 26 avril (15h00)

<u>Tarif adulte 6€ / Tarif Réduit 5€ (-12 ans, collégiens, lycéens, étudiants)</u>
<u>Horaires séances : Vendredi 21h – Samedi : 15h & 21h – Dimanche 15h</u>
<u>Abonnement (tarif unique) : Carnet de 10 tickets à 4,50 € le ticket</u>

FÊTE DE LA MUSIQUE 2015



« Vous êtes musiciens ? Vous jouez dans un groupe ou en solo ? Vous souhaitez partager votre passion et votre répertoire ou participer à l'organisation de l'événement?

Contactez-nous pour participer à la fête de la musique du samedi 20 juin à Merdrignac !

A la mairie par téléphone 02 96 28 41 11 ou par mail à contact@mairie-merdrignac.fr »



Communiqué du Centre des Restos du Cœur de Merdrignac

La campagne d'hiver des « Restos du Cœur vient de se terminer.

Le centre de Merdrignac a été ouvert chaque vendredi pendant 16 semaines, 9721 équivalents repas ont été distribués et ont permis d'aider 65 familles (139 personnes) régulièrement ou ponctuellement.



COLLECTE DE SANG : REMERCIEMENTS

Au nom des malades transfusés, le site de Saint Brieuc de l'Établissement Français du Sang Bretagne et l'Association pour le Don du Sang Bénévole remercient les personnes qui se sont présentées aux collectes de Merdrignac pour offrir leur sang le 23 février 2015.

Grâce à leur geste solidaire, 98 personnes ont pu être accueillies, contribuant ainsi à l'approvisionnement régional qui s'élève à 800 dons quotidiens.

Outre les 1700 collectes mobiles organisées chaque année en Bretagne, le site de Saint Brieuc accueille les donneurs du lundi au vendredi sur rendez-vous en contactant au préalable le 02.96.94.31.13.

Info dons et collectes : www.dondusang.net ou bretagne@efs.sante.fr
Site de Saint Brieuc - Service Prélèvements
Contact : Nathalie COUNY – promotiondudon.saint-brieuc@efs.sante.fr

PROCHAINE COLLECTE DE SANG
Mercredi 29 avril 2015
De 15h00 à 19h00
Salle des Fêtes de Merdrignac

LA LIGNE M

La **mobilité**, et notamment celle des jeunes et des personnes âgées, est un enjeu central sur un territoire rural comme le nôtre où l'habitat isolé est fréquent. La capacité à se déplacer revêt alors une importance capitale, tant elle favorise le **lien économique et le lien social**.

Elle est également le synonyme d'**accès aux soins**, problématique majeure pour tous les habitants. Ainsi, la Communauté de Communes Hardouinais Mené souhaite profiter de l'**ouverture au public du Pôle Médico-Social** (mardi 7 avril 2015) pour moderniser un service de transport qui existe sur le territoire depuis de nombreuses années : La ligne de marché.

Tous les mercredis, **une ligne de marché** permet de transporter les personnes habitant le nord (Saint-Vran, Mérillac, Saint-Launeuc) et l'ouest (Laurenan, Gomené) de notre territoire vers le centre-ville de Merdrignac.

Outre le marché qui se tient toutes les semaines sur la place du Centre, les usagers peuvent également profiter des **commerces et services présents à Merdrignac**, et notamment des services de santé, la poste, la trésorerie ou encore la médiathèque.

La Communauté de Communes Hardouinais Mené souhaite donner un nouvel élan à cette ligne de transport :

- En lui donnant **un nouveau nom, la ligne M**, qui symbolise l'ensemble des services accessibles via cette navette hebdomadaire : Marché, Médecins et professions de santé, Magasins et boutiques, Médiathèque et autres services ;
- En **étendant le service à l'Est et au Sud du territoire**, via la création d'une ligne 2 qui dessert les communes de Trémorel, Loscouët/Meu et Illifaut ;
- En proposant **un nouveau tarif : 2€ aller-retour** ;
- En **communiquant** sur ce service parfois méconnu alors qu'il est **ouvert à tous les habitants quel que soit leur âge**.
- En insistant sur le fait qu'il s'agit d'un **outil de mobilité** vers la ville centre mais aussi **entre les communes du territoire** : les usagers montent et descendent où ils le souhaitent.

Horaires et circuits

Ligne 1

>>> Aller : Ménéac – Gomené – Laurenan – Merdrignac

Ménéac	*Garage Ferron*	8h40
Gomené	*Porche de la mairie*	8h50
Laurenan	*Salle des fêtes*	9h00
Arrivée à Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**9h15**

>>> Retour : Merdrignac – St-Launeuc – Mérillac – St-Vran

Départ de Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**12h00**
Saint-Launeuc	*R[te] de la Gaudinais*	12h05
Mérillac	*Place de l'église*	12h15
Saint-Vran	*Place de l'église*	12h25

>>> Aller : St-Vran – Mérillac – St-Launeuc – Merdrignac

Saint-Vran	*Place de l'église*	9h20
Mérillac	*Place de l'église*	9h30
Saint-Launeuc	*R[te] de la Gaudinais*	9h40
Arrivée à Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**9h45**

>>> Retour : Merdrignac – Laurenan – Gomené – Ménéac

Départ de Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**12h30**
Laurenan	*Salle des fêtes*	12h45
Gomené	*Porche de la mairie*	12h55
Ménéac	*Garage Ferron*	13h05

Ligne 2

>>> Aller : Illifaut – Loscouët/Meu – Trémorel – Merdrignac

Illifaut	*Place de l'église*	8h45
Loscouët-sur-Meu	*Place de l'église*	8h55
Trémorel	*Place de la mairie*	9h05
Arrivée à Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**9h15**

>>> Retour : Merdrignac – Trémorel – Loscouët/Meu – Illifaut

Départ de Merdrignac	*Arrêts 1 et 2*	**12h00**
Trémorel	*Place de la mairie*	12h10
Loscouët-sur-Meu	*Place de l'église*	12h15
Illifaut	*Place de l'église*	12h25

NOUVEAUX HORAIRES TRESORERIE DE MERDRIGNAC

Afin de tenir compte du développement de nouveaux modes de contact à distance, plus modernes et plus accessibles, la Direction Départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor a décider de modifier les horaires d'ouverture de ses centres des finances publiques.
Les horaires sont les suivants :

	ACCUEIL AU PUBLIC	ACCUEIL TELEPHONIQUE	
Du Lundi au Vendredi	8h45 – 12h00	9h00 – 12h00	14h00 – 16h00

Afin de continuer à répondre à l'ensemble des besoins et attentes des contribuables, le site **impots.gouv.fr**, accessible 24h/24 et 7jrs/7, délivre toutes les informations fiscales nécessaires et permet aux usagers (particuliers, professionnels, collectivités locales et partenaires) d'effectuer en ligne l'essentiel de leurs démarches.

Les usagers particuliers comme les professionnels peuvent également joindre le Centre Impôts Service sur une plage horaire étendue : du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 9h00 à 19h00, hors jours fériés, au 0 810 467 687 ou 0 810 IMPOTS (coût moyen à 6cts/mn, hors coût d'interconnexion éventuel à son opérateur).

Le guichet reste à la disposition des usagers qui souhaitent se déplacer, notamment pour les situations les plus complexes. Les services locaux peuvent également être contactés par téléphone, courriel ou courrier aux coordonnées portées sur les documents adressés par la DGFIP.

LE CARNET DE SANTE DE VOTRE HABITAT

TOUS LES CONSEILS POUR PRENDRE SOINS DE VOTRE LOGEMENT

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable … et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps.
Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !
En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement.
Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparitions de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.
Partant de ces constats, la DREAL (1) Bretagne et le CEREMA (2) ont élaboré, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un **carnet de santé de l'habitat**.
Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi de votre logement.
Il s'adresse à tous les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.
Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez, le carnet de santé de votre habitat sur :
www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

1 Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
2 Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Horaires et Permanences



Déchetterie de Merdrignac
9 Rue Fontaine Nicolas

Horaires d'ouverture :
- Lundi : de 14h à 18h00
- Mardi : de 14h à 18h00
-Vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
- Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Merci de respecter les consignes de tri indiquées sur les dépôt , et de laisser ces lieux propres

Rappel des points de tri sélectif sur Merdrignac

- Parking du Val de Landrouët près de la salle de tennis
- Rue Brocéliande près du gymnase
- Rue Nationale en face de la salle omnisport
- Pont bascule
- Parking cimetière à côté de Super U

Permanence CPAM, a la Mairie de Merdrignac

Le lundi et le vendredi uniquement sur rendez-vous au 3646,
Renseignements et prise de rendez-vous au 3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

LIGNE DE CAR POUR ST-BRIEUC

Sur simple appel au 0810.22.22.22 vous pouvez vous rendre à st-Brieuc le mardi et le samedi.
Arrêt Place de la Mairie

Le mardi : départ à 12h15 retour à 18h10 **Le samedi :** départ à 8h45 retour à 18h10
Service de transport accessible aux personnes à mobilité réduite.
Un arrêt est également possible à St-Vran.
Tarif 2€
Pour vos trajets pensez à vérifier les horaires et à contacter le 0 810 22 22 22 pour les services sur réservation.
Nous vous rappelons que vous pouvez consulter l'état du trafic en temps réel sur www.tibus.fr en page d'accueil, ou directement sur la page dédiée État du trafic.

LIGNE DE CAR POUR RENNES

La ligne Loudéac/Rennes – Rennes/Loudéac, dessert la commune de Merdrignac, plusieurs fois par jour.

L'arrêt se situe Place de la Mairie.

Les horaires sont disponibles à la Mairie, et pour plus de renseignements (tarifs...), vous pouvez également **contacter Illenoo-Services au 0810.35.10.35**



Recensement Militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française **doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.**

Si vous êtes né(e) entre le 1er janvier et le 31mars 1999 (avec la 1ère période de l'année 2015) ou avant le 31 décembre 1998 pour une éventuelle régularisation.

Vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile, muni de votre livret de famille.

Une attestation de recensement vous sera délivrée, elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

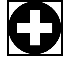
GARDES MÉDICALES NUITS ET FIN DE SEMAINE POUR LES MÉDECINS ET PHARMACIENS DU SECTEUR

Appelez directement le **15**, précisez secteur 5 pour obtenir votre médecin de garde

Appelez le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

AUTRES ADRESSES :

*MAISON MÉDICALE DE LA HARDOUNAIS RUE DE BROCÉLIANDE Tél. : 02.96.67.45.10
*CABINET MÉDICAL DES INFIRMIÈRES 17 RUE DU GAL DE GAULLE : TÉL. : 02.96.28.40.21
* PHARMACIE DE LA MADELEINE 25 RUE DU DR MOISAN : TÉL : 02.96.26.53.41



NUMÉROS D'URGENCE

Pour appeler :

Les pompiers faites le	18 et 112 (portables)
Le SAMU faites le	15
La gendarmerie faites le	17
Le centre antipoison faites le	02.99.59.22.22
Le dépannage EDF faites le	0 810 333 122
Vol ou perte de carte bleue faites le	01.42.77.11.90
Numéro national d'aide aux victimes d'infractions pénales (violences, agressions sexuelles, cambriolages, vols, injures etc.…	0 810 09 86 09

Permanence au centre Médico-social

Vous souhaitez rencontrer une assistante sociale au centre de la solidarité départementale de Merdrignac rue de la Peignie (C.S.D.). : *Prenez rendez-vous à Loudéac au 02.96.28.11.01.*

□⇒ PERMANENCES A LA MAIRIE :

- **CPAM :** Le lundi et le vendredi uniquement sur rendez-vous au 3646, Renseignements et prise de rendez-vous **au 3646** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- Conciliateur de justice le 3ème mercredi de chaque mois de 10h à 12h
  (Prendre rendez-vous à la mairie 02.96.28.41.11.)
- **SCP ACTA 22- Me LUCAS-AUDIC Sophie Huissiers de Justice**
  Les 1er et 3ème Jeudi matin de chaque mois de 9h à 12h

□⇒ PERMANENCES EXTERIEURES

PACT ARIM OPAH : contacter le 02.96.62.22.00
La CRAM branche retraite au 3960 (suivi du numéro du département) ou www.retraite.cnav.fr

Cicas (retraite complémentaire des salariés) « Le Galion » 2 A Rue St-Vincent de Paul à Saint-Brieuc – uniquement sur rendez – vous au 0 820 200 075

MSA 44 Rue Bigrel à Loudéac 22600 : ouvert du mardi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H fermée le mercredi matin tel : 02.96.78.88.57
CAF : 42 Rue Notre Dame à Loudéac tous les mercredis et jeudis de 9 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H tel : 0810 25 22 10

VOUS ETES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI, D'UNE FORMATION ?

DE MULTIPLES SERVICES VOUS ATTENDENT A L'ESPACE SAINTE ANNE A MERDRIGNAC :

☛ *POINT ACCUEIL EMPLOI :* Nadine vous accueille (sans rendez-vous) les mardi, jeudi, de 13 h30 à 17 h 00, le mercredi, de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08 H 30 à 12 H 30 et de 13h30 à 16h30 ☏ : 02.96.67.45.43.
cchm.pae@fr.oleane.com

☛ *MISSION LOCALE :* Anne vous accueille le mardi de 9 H 00 à 17 H 30 pour un public de 16 à 25 ans. ☏ : 02.96.67.45.49.

☛ *POINT CYBER COMMUNE :* Sabrina vous accueille tous les jours de 8h.30 à 17h30
- Accès Internet, messagerie Tarifs : 2€ de l'heure
- Traitement de texte, tableur
- Impression noir et blanc : 0.10€ Impression couleur : 0.30€

☏ : 02.96.67.45.40

E mail : contact@mairie-merdrignac.fr
Site : www.mairie-merdrignac.fr
Tél : 02.96.28.41.11. – Fax : 02.96.28.40.25.
Directrice de publication : Régine ANGÉE Maire